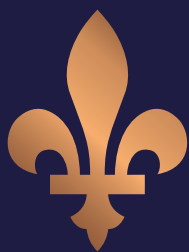


Politique internationale du Québec

Un Québec fiable dans un monde
en bouleversement

Sommaire



CONTEXTE

Depuis 2017 et 2019, années de parution de la dernière politique et de la Vision internationale du Québec, l'ordre international a beaucoup changé. Le monde fait face à plusieurs bouleversements, qu'ils soient de nature géopolitique, sécuritaire, commerciale, technologique ou énergétique. La fragmentation de l'ordre international politique et économique et les défis posés par la nouvelle posture américaine obligent le Québec à mettre à jour sa posture stratégique dans le monde.

La politique internationale fait de la diversification des marchés une priorité qui concerne chacun des territoires couverts par le gouvernement québécois à l'étranger. Elle est nécessaire pour doter le Québec d'une stratégie cohérente et actualisée. Ce dernier doit envisager les grands bouleversements en cours non seulement comme des défis, mais aussi comme des occasions d'adapter ses relations internationales, ses alliances stratégiques et ses partenariats économiques afin de mieux promouvoir ses intérêts.



UN PRINCIPE PHARE : L'INTÉRÊT NATIONAL

Le Québec est d'avis que nul ne défendra son intérêt national sur la scène internationale avec autant de conviction que lui-même. Dorénavant, son action diplomatique portera sur toute question ayant notamment une incidence sur :

- la prospérité des Québécoises et des Québécois;
- leur épanouissement culturel et linguistique;
- la protection et l'intégrité de l'État et du territoire.

L'intérêt national englobe l'ensemble de ces dimensions par-delà les compétences législatives du Québec. Son contenu est évolutif et se précise à la lumière du contexte international. Le Québec ajoute donc au prolongement externe de ses compétences (doctrine Gérin-Lajoie) une logique d'affirmation en toute matière qui touche son intérêt national.

Le Québec porte son intérêt national par l'affirmation internationale :

- Il parle à qui il veut, là où ses intérêts le justifient, de sa propre voix, et sur toute question qui le concerne.
- Il fait une lecture qui lui est propre de toute question internationale ou de sécurité qui est susceptible de le concerner.
- Il s'associe étroitement aux négociations lorsqu'un accord international négocié par le gouvernement fédéral touche des intérêts québécois, et se réserve le droit de ne pas se déclarer lié, ou de ne pas le mettre en œuvre, s'il estime n'avoir pas été suffisamment consulté ou si le résultat est jugé contraire à ses intérêts.

AXES D'INTERVENTION



1 - DIVERSIFICATION COMMERCIALE

L'action internationale du Québec poursuit son virage économique dans le but de renforcer sa capacité à défendre ses intérêts et à maximiser les retombées de ses partenariats, de ses ressources et de son territoire. Fort de son économie de pointe, de ses ressources naturelles stratégiques, de sa culture, de sa créativité et du corridor du Saint-Laurent, le Québec dispose d'atouts solides pour accroître son influence et sa présence sur la scène internationale.

Lorsque son intérêt national sera concerné, le Québec va notamment :

- promouvoir et positionner ses intérêts économiques directement auprès des États-Unis et de ses autres partenaires commerciaux tout en améliorant la coordination avec le gouvernement fédéral;
- diversifier activement ses marchés d'exportation et bâtir des partenariats ailleurs dans les Amériques, en Europe, en Indo-Pacifique, en Afrique et au Moyen-Orient;
- affirmer son autorité sur l'ensemble de ses ressources naturelles, ses minéraux critiques et stratégiques de même que sur les ressources du corridor du Saint-Laurent;
- anticiper les risques économiques et défendre ses entreprises en mobilisant son réseau international dans les chaînes de valeur stratégiques;
- saisir les occasions d'affaires et les retombées économiques en lien avec les investissements internationaux majeurs.



2 - RENOUVELLEMENT DIPLOMATIQUE AU SERVICE DES INTÉRÊTS QUÉBÉCOIS

Dans un environnement international imprévisible, le Québec doit à la fois préserver ses marchés actuels en Amérique du Nord et diversifier ses partenariats. Il mettra également sur le multilatéralisme, la transition énergétique, l'Arctique et une coopération internationale renouvelée pour renforcer son influence, sa résilience et sa compétitivité à l'échelle mondiale.

Dorénavant, lorsque son intérêt national sera concerné, le Québec va notamment :

- parler d'État à État des enjeux liés à la sécurité du territoire, à la protection des Québécoises et Québécois et à l'espace frontalier;
- s'exprimer sur la sécurité continentale, l'ingérence étrangère, la cybersécurité, la gouvernance arctique ainsi que la lutte contre le piratage et le vol de la propriété intellectuelle;
- exiger d'être impliqué étroitement dans l'élaboration des positions, aux négociations et à la mise en œuvre des traités internationaux qui le concernent, à l'exemple des accords économiques ou de ceux ayant une incidence sur son immigration, et ce, en veillant à ce que la politique étrangère du Canada reflète les intérêts québécois;
- refuser de mettre en œuvre tout traité pour lequel il juge insuffisante sa participation aux négociations et/ou la prise en compte de ses intérêts;

- bâtir des coalitions avec des nations partenaires dont les positions convergent avec les siennes, que ce soit dans les Amériques, en Europe, en Afrique, au Moyen-Orient ou en Indo-Pacifique;
- renforcer sa présence dans les forums multilatéraux pertinents pour y faire entendre sa voix, notamment par l'entremise de sa délégation à Bruxelles, où il doit agir davantage auprès des institutions européennes et de l'OTAN;
- aligner davantage son action en matière d'aide au développement sur ses priorités diplomatiques.



3 - AFFIRMATION DE L'IDENTITÉ DU QUÉBEC

Dans la poursuite de son intérêt national, le Québec entend affirmer davantage son identité sur la scène internationale. Pour ce faire, il misera sur la promotion de sa langue, de sa culture et des valeurs qui fondent son modèle de société, qui est distinct du multiculturalisme canadien. Il le fera tout en renforçant sa présence et son influence dans les instances internationales et dans la Francophonie. Il s'appuiera également sur les villes et les régions, la jeunesse, le tourisme et la diplomatie scientifique pour soutenir son développement, sa visibilité et son attractivité à l'étranger.

Dorénavant, lorsque son intérêt national sera concerné, le Québec va notamment :

- utiliser son réseau de représentations à l'étranger et dans le reste du Canada pour faire rayonner et défendre partout dans le monde la culture, la langue et les valeurs qui fondent son modèle de société;
- s'exprimer au sein de la Francophonie et faire valoir sa voix à l'UNESCO pour défendre la diversité des expressions culturelles et la découvrabilité des contenus francophones;
- assurer un leadership au sein de la Francophonie institutionnelle pour développer davantage la Francophonie économique et promouvoir activement le français comme langue internationale;
- partager son expertise avec des gouvernements qui adhèrent à des principes fondamentaux semblables aux siens et agir pour contrer la désinformation sur ses politiques publiques;
- mobiliser ses jeunes, son milieu scientifique et universitaire, sa diaspora, son réseau international et l'Institut de la diplomatie pour porter l'identité québécoise dans le monde.

Dans les années 1960, comme État fédéré, le Québec a été un précurseur en investissant la scène internationale grâce à la doctrine Paul Gérin-Lajoie. Cette doctrine demeure la clé de voûte de l'action internationale du Québec. À la lumière du nouveau contexte mondial, et du chemin parcouru depuis près de 60 ans, une évolution s'impose. Le Québec doit aujourd'hui se prononcer et agir en tant qu'État sur toute matière qui touche son intérêt national.